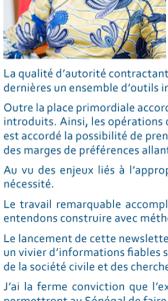


« Tabax suñu PPP »

MOT DU MINISTRE



L'une des activités marquantes du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération en 2022 est la campagne de vulgarisation « Tabax suñu PPP, Nguir Tabax suñu reew ». Cette campagne d'une grande envergure a permis à l'Unité nationale d'Appui aux Partenariats Public-Privé (UNAPPP) de sillonner tout le pays pour présenter ce nouveau cadre attractif et flexible visant à soutenir le développement des collectivités locales.

En effet, un processus inclusif a permis au Sénégal de se doter d'un nouveau cadre de partenariats public-privé (PPP) avec l'adoption de la loi n°2021-23 du 02 mars 2021 et de son décret d'application n°2021-1443 du 27 octobre 2021.

Cette réforme majeure permet d'attirer plus d'investissements privés pour remettre l'économie nationale sur sa trajectoire initiale de croissance forte et inclusive pour un Sénégal émergent à l'horizon 2035, tel que souhaité par le Président de la République, Son Excellence, Monsieur Macky SALL.

Pour réussir ce pari, la réforme a introduit des innovations sur le plan juridique et institutionnel qui confèrent aux collectivités territoriales et au secteur privé national un rôle de premier ordre.

Sur le plan strictement juridique, nous avons défini un processus de montage des projets de PPP particulièrement dynamique, des procédures de sélection rigoureuses et adaptées, et surtout, des mécanismes de mise au point destinés à assurer l'atteinte des niveaux de performances escomptés.

La qualité d'autorité contractante des collectivités territoriales à un contrat de PPP est également réaffirmée tout en mettant à la disposition de ces dernières un ensemble d'outils innovants tels que l'accord programme pour faciliter la mise en œuvre de projets de PPP dans ces collectivités.

Outre la place primordiale accordée au secteur privé national, de nombreux mécanismes de promotion du secteur privé local et communautaire y sont introduits. Ainsi, les opérations de sous-traitance et les projets de moins de 5 milliards de FCFA sont réservés au secteur privé national. De plus, il lui est accordé la possibilité de prendre part à hauteur de 20% de l'économie des sociétés de projet. De même, dans le cadre de l'évaluation des offres, des marges de préférence allant jusqu'à 8% peuvent être accordées aux entreprises qui donnent une place importante au contenu local.

Au vu des enjeux liés à l'appropriation de ce nouveau cadre, partager avec l'ensemble des acteurs cette réforme majeure était une impérieuse nécessité.

Le travail remarquable accompli lors de la campagne « Tabax suñu PPP, Nguir Tabax suñu reew » ouvre des perspectives heureuses que nous entendons construire avec méthode, détermination et dans une dynamique solide au moyen d'une équipe engagée et qualifiée.

Le lancement de cette newsletter participe de notre volonté de pérenniser la sensibilisation et le renforcement des capacités des acteurs. Elle se veut un vivier d'informations fiables sur la réforme et ses nombreuses innovations au profit de l'administration centrale et décentralisée, du secteur privé, de la société civile et des chercheurs.

J'ai la ferme conviction que l'expertise de l'UNAPPP, combinée avec l'appui du FAPPF et les compétences de chaque acteur dans son domaine permettront au Sénégal de faire un bilan de PPP de qualité.

Je vous souhaite une bonne lecture de ce premier numéro de la newsletter « Tabax suñu PPP ».

El Hadji Ibrahim MANE
Directeur général de la Coopération, des Financements extérieurs, du Développement du Secteur privé et des Partenariats.

LE TEMPS DE L'ACTION



La loi n°2021-23 du 02 mars 2021 relative aux contrats de partenariat public-privé est l'une des nouvelles phases du PPA 2.A. Appréciée par l'ensemble des acteurs de l'écosystème PPP, cette réforme majeure, réaffirmant la réalisation de projets de PPP de qualité.

Consécutif de cet enjeu, l'UNAPPP a sillonné le territoire national pour vulgariser ce nouveau cadre, notamment à travers la campagne « Tabax suñu PPP, nguir tabax suñu reew ».

Pendant cette campagne, l'intérêt et l'engagement des acteurs pour réaliser des PPP, permettront sans aucun doute, avec l'accompagnement adéquat, d'atteindre l'objectif du bilan de PPP.

El Hadji Ibrahim MANE
Directeur général de la Coopération, des Financements extérieurs, du Développement du Secteur privé et des Partenariats.

ENGAGEMENT DU COORDONNATEUR



La réalisation de projets de PPP de qualité requiert une préparation sérieuse, la mobilisation des ressources adéquates, une détermination indéfectible et un temps minimum incompréhensible, le temps du projet.

Compte tenu de ces exigences fortes, l'Etat du Sénégal a mis en place l'UNAPPP comme organe chargé d'assister l'administration dans la préparation, le montage des PPP, le processus de validation ainsi que dans les étapes de sélection du partenaire privé.

Je voudrais préciser, ici, que cet organe est déjà fonctionnel et dispose de toute l'expertise requise sur le plan juridique, financier et technique pour remplir sa mission.

Fort de cette équipe pluridisciplinaire et professionnelle, nous marquons toute notre disponibilité pour matérialiser la réalisation de projets de PPP de qualité contribuant à l'émergence de notre pays.

Lamine LO
Coordinateur de l'UNAPPP

PRÉSENTATION DE L'ÉQUIPE



Une équipe pluridisciplinaire et engagée

ACTUALITÉS

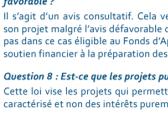
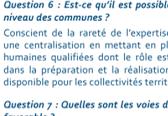
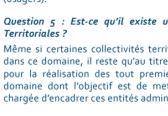
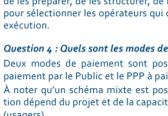
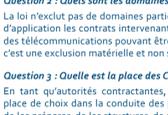
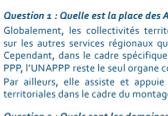
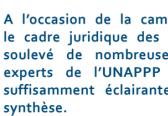
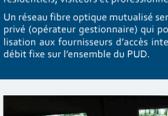
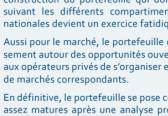
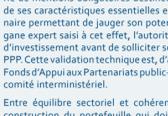
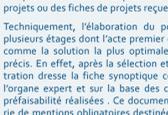
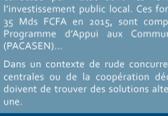
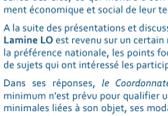
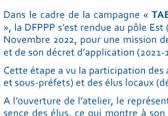


Le 1er octobre 2022 a marqué le début de la campagne « Tabax suñu PPP, nguir tabax suñu reew » avec l'atelier de sensibilisation tenu à Saly avec le Collectif des Journalistes Économiques du Sénégal (COJES).

Venu présider la cérémonie d'ouverture au nom de la Ministre de l'Économie, du Plan et de la Madame Oulimata SARR, Monsieur El Hadji Ibrahim MANE, Directeur général de la Coopération, des Financements extérieurs, du Développement du Secteur privé et des Partenariats a salué l'initiative qui participe à la réalisation de l'objectif du Ministère de l'Économie, du Plan et de la Coopération (MEPC) de vulgariser le nouveau cadre des PPP.

Monsieur MANE a rappelé le rôle de la presse dans la campagne de vulgarisation dont elle est un maillon essentiel, à une raison suffisante pour remercier le COJES et se réjouir de sa collaboration avec le MEPC.

Texte écrit par : Papa Mamadou GUEYE
Secrétaire de l'UNAPPP



La zone Centre composée des régions de Kaolack, Kaffrine et Fatick a abrité le nouveau cadre des Partenariats public-privé « TABAX SUÑU PPP, NGUIR TABAX SUÑU REEW ».

Les représentants des Collectivités locales de la zone ont fortement apprécié les collectivités territoriales pour une croissance économique inclusive et une meilleure équité territoriale.

Cette rencontre a également été marquée par le discours de l'Adjoint au Gouverneur de la région qui a incité les collectivités territoriales à développer des synergies favorables à la mise en œuvre d'accords programmes.

Texte écrit par : Chengda de projets

La première étape de la campagne de vulgarisation et de sensibilisation sur l'initiative et l'importance que l'Etat porte au développement des PPP dans les collectivités territoriales.

Texte écrit par : Marie Guignane TINE
Chargée de projets

Le mercredi 26 octobre 2022 s'est tenu, à l'hôtel Terrou-b, un atelier de vulgarisation et de sensibilisation sur le nouveau cadre des Partenariats public-privé à travers la Campagne « Tabax suñu PPP, nguir tabax suñu reew », organisé par l'UNAPPP au profit des Collectivités territoriales de ladite région.

Lors de cet atelier, l'unité a exposé à l'assistance différentes présentations s'inscrivant dans le nouveau cadre des PPP. À la suite de ces communications, les représentants des collectivités territoriales ont émis un ensemble de préoccupations et l'équipe de l'UNAPPP dirigée par M. Lamine LO, Directeur des Financements et des PPP, a apporté des éléments de réponse et d'orientation par rapport aux différents thématiques.

Les réponses de l'unité ont porté d'une manière générale sur le champ d'application de la loi PPP, les conditions de recours à l'PPP, les offres d'initiative privée, les questions de mobilisation de financement, le rôle de la société de projet, la procédure de passation, la question de la sous-traitance et sur l'importance de l'avis de l'organe expert dans la réalisation de projet PPP.

Pour clôturer cet atelier, l'Adjoint au Gouverneur de la région a rappelé le caractère important du défilé « l'Etat fait face en termes d'infrastructures à réaliser et du rôle que les collectivités territoriales doivent y jouer » et a invité ainsi les collectivités territoriales de la région à l'appropriation et à la maîtrise de ce nouveau cadre des PPP en vue de réaliser des projets PPP de qualité.

Texte écrit par : Aliou Badara SENE
Chargé de projets

Les élus locaux du Pôle Sud (Ziguinchor, Kolda et Sédhiou) ont été massivement présents à l'atelier de vulgarisation de la loi PPP de 2021, tenu le lundi 07 novembre 2022 à l'hôtel Hibiscus du Cap Skirring.

Environ 20 participants ont ainsi pu être informés des fondements des PPP et du nouveau cadre institutionnel et juridique des PPP. Les élus locaux ont aussi pris connaissance de l'initiative « PPP dans les collectivités territoriales ».

Cette initiative, pilotée par une task force PPP territoriaux, mise en place au sein de l'UNAPPP vise à faciliter l'accès des élus locaux dans le processus de planification de projets PPP structurants, permettant d'atteindre le développement par la base.

Les participants ont magnifié cet événement qui, selon eux, vient à point nommé. Ils ont, toutefois, souligné le manque de moyens financiers et de ressources humaines qualifiées au sein des collectivités territoriales. Ils ont ainsi appelé à l'UNAPPP pour qu'une assistance technique de proximité leur soit accordée afin de leur permettre de mettre en œuvre des projets PPP de qualité.

Texte écrit par : Marie Guignane TINE
Chargée de projets

Le mercredi 26 octobre 2022 s'est tenu, à l'hôtel Terrou-b, un atelier de vulgarisation et de sensibilisation sur le nouveau cadre des Partenariats public-privé à travers la Campagne « Tabax suñu PPP, nguir tabax suñu reew », organisé par l'UNAPPP au profit des Collectivités territoriales de ladite région.

Lors de cet atelier, l'unité a exposé à l'assistance différentes présentations s'inscrivant dans le nouveau cadre des PPP. À la suite de ces communications, les représentants des collectivités territoriales ont émis un ensemble de préoccupations et l'équipe de l'UNAPPP dirigée par M. Lamine LO, Directeur des Financements et des PPP, a apporté des éléments de réponse et d'orientation par rapport aux différents thématiques.

Les réponses de l'unité ont porté d'une manière générale sur le champ d'application de la loi PPP, les conditions de recours à l'PPP, les offres d'initiative privée, les questions de mobilisation de financement, le rôle de la société de projet, la procédure de passation, la question de la sous-traitance et sur l'importance de l'avis de l'organe expert dans la réalisation de projet PPP.

Pour clôturer cet atelier, l'Adjoint au Gouverneur de la région a rappelé le caractère important du défilé « l'Etat fait face en termes d'infrastructures à réaliser et du rôle que les collectivités territoriales doivent y jouer » et a invité ainsi les collectivités territoriales de la région à l'appropriation et à la maîtrise de ce nouveau cadre des PPP en vue de réaliser des projets PPP de qualité.

Texte écrit par : Aliou Badara SENE
Chargé de projets

Les élus locaux du Pôle Sud (Ziguinchor, Kolda et Sédhiou) ont été massivement présents à l'atelier de vulgarisation de la loi PPP de 2021, tenu le lundi 07 novembre 2022 à l'hôtel Hibiscus du Cap Skirring.

Environ 20 participants ont ainsi pu être informés des fondements des PPP et du nouveau cadre institutionnel et juridique des PPP. Les élus locaux ont aussi pris connaissance de l'initiative « PPP dans les collectivités territoriales ».

Cette initiative, pilotée par une task force PPP territoriaux, mise en place au sein de l'UNAPPP vise à faciliter l'accès des élus locaux dans le processus de planification de projets PPP structurants, permettant d'atteindre le développement par la base.

Les participants ont magnifié cet événement qui, selon eux, vient à point nommé. Ils ont, toutefois, souligné le manque de moyens financiers et de ressources humaines qualifiées au sein des collectivités territoriales. Ils ont ainsi appelé à l'UNAPPP pour qu'une assistance technique de proximité leur soit accordée afin de leur permettre de mettre en œuvre des projets PPP de qualité.

Texte écrit par : Marie Guignane TINE
Chargée de projets

Le mercredi 26 octobre 2022 s'est tenu, à l'hôtel Terrou-b, un atelier de vulgarisation et de sensibilisation sur le nouveau cadre des Partenariats public-privé à travers la Campagne « Tabax suñu PPP, nguir tabax suñu reew », organisé par l'UNAPPP au profit des Collectivités territoriales de ladite région.

Lors de cet atelier, l'unité a exposé à l'assistance différentes présentations s'inscrivant dans le nouveau cadre des PPP. À la suite de ces communications, les représentants des collectivités territoriales ont émis un ensemble de préoccupations et l'équipe de l'UNAPPP dirigée par M. Lamine LO, Directeur des Financements et des PPP, a apporté des éléments de réponse et d'orientation par rapport aux différents thématiques.

Les réponses de l'unité ont porté d'une manière générale sur le champ d'application de la loi PPP, les conditions de recours à l'PPP, les offres d'initiative privée, les questions de mobilisation de financement, le rôle de la société de projet, la procédure de passation, la question de la sous-traitance et sur l'importance de l'avis de l'organe expert dans la réalisation de projet PPP.

Pour clôturer cet atelier, l'Adjoint au Gouverneur de la région a rappelé le caractère important du défilé « l'Etat fait face en termes d'infrastructures à réaliser et du rôle que les collectivités territoriales doivent y jouer » et a invité ainsi les collectivités territoriales de la région à l'appropriation et à la maîtrise de ce nouveau cadre des PPP en vue de réaliser des projets PPP de qualité.

Texte écrit par : Aliou Badara SENE
Chargé de projets

Les élus locaux du Pôle Sud (Ziguinchor, Kolda et Sédhiou) ont été massivement présents à l'atelier de vulgarisation de la loi PPP de 2021, tenu le lundi 07 novembre 2022 à l'hôtel Hibiscus du Cap Skirring.

Environ 20 participants ont ainsi pu être informés des fondements des PPP et du nouveau cadre institutionnel et juridique des PPP. Les élus locaux ont aussi pris connaissance de l'initiative « PPP dans les collectivités territoriales ».

Cette initiative, pilotée par une task force PPP territoriaux, mise en place au sein de l'UNAPPP vise à faciliter l'accès des élus locaux dans le processus de planification de projets PPP structurants, permettant d'atteindre le développement par la base.

Les participants ont magnifié cet événement qui, selon eux, vient à point nommé. Ils ont, toutefois, souligné le manque de moyens financiers et de ressources humaines qualifiées au sein des collectivités territoriales. Ils ont ainsi appelé à l'UNAPPP pour qu'une assistance technique de proximité leur soit accordée afin de leur permettre de mettre en œuvre des projets PPP de qualité.

Texte écrit par : Marie Guignane TINE
Chargée de projets

Le mercredi 26 octobre 2022 s'est tenu, à l'hôtel Terrou-b, un atelier de vulgarisation et de sensibilisation sur le nouveau cadre des Partenariats public-privé à travers la Campagne « Tabax suñu PPP, nguir tabax suñu reew », organisé par l'UNAPPP au profit des Collectivités territoriales de ladite région.

Lors de cet atelier, l'unité a exposé à l'assistance différentes présentations s'inscrivant dans le nouveau cadre des PPP. À la suite de ces communications, les représentants des collectivités territoriales ont émis un ensemble de préoccupations et l'équipe de l'UNAPPP dirigée par M. Lamine LO, Directeur des Financements et des PPP, a apporté des éléments de réponse et d'orientation par rapport aux différents thématiques.

Les réponses de l'unité ont porté d'une manière générale sur le champ d'application de la loi PPP, les conditions de recours à l'PPP, les offres d'initiative privée, les questions de mobilisation de financement, le rôle de la société de projet, la procédure de passation, la question de la sous-traitance et sur l'importance de l'avis de l'organe expert dans la réalisation de projet PPP.

Pour clôturer cet atelier, l'Adjoint au Gouverneur de la région a rappelé le caractère important du défilé « l'Etat fait face en termes d'infrastructures à réaliser et du rôle que les collectivités territoriales doivent y jouer » et a invité ainsi les collectivités territoriales de la région à l'appropriation et à la maîtrise de ce nouveau cadre des PPP en vue de réaliser des projets PPP de qualité.

Texte écrit par : Aliou Badara SENE
Chargé de projets

Les élus locaux du Pôle Sud (Ziguinchor, Kolda et Sédhiou) ont été massivement présents à l'atelier de vulgarisation de la loi PPP de 2021, tenu le lundi 07 novembre 2022 à l'hôtel Hibiscus du Cap Skirring.

Environ 20 participants ont ainsi pu être informés des fondements des PPP et du nouveau cadre institutionnel et juridique des PPP. Les élus locaux ont aussi pris connaissance de l'initiative « PPP dans les collectivités territoriales ».

Cette initiative, pilotée par une task force PPP territoriaux, mise en place au sein de l'UNAPPP vise à faciliter l'accès des élus locaux dans le processus de planification de projets PPP structurants, permettant d'atteindre le développement par la base.

Les participants ont magnifié cet événement qui, selon eux, vient à point nommé. Ils ont, toutefois, souligné le manque de moyens financiers et de ressources humaines qualifiées au sein des collectivités territoriales. Ils ont ainsi appelé à l'UNAPPP pour qu'une assistance technique de proximité leur soit accordée afin de leur permettre de mettre en œuvre des projets PPP de qualité.

Texte écrit par : Marie Guignane TINE
Chargée de projets

Le mercredi 26 octobre 2022 s'est tenu, à l'hôtel Terrou-b, un atelier de vulgarisation et de sensibilisation sur le nouveau cadre des Partenariats public-privé à travers la Campagne « Tabax suñu PPP, nguir tabax suñu reew », organisé par l'UNAPPP au profit des Collectivités territoriales de ladite région.

Lors de cet atelier, l'unité a exposé à l'assistance différentes présentations s'inscrivant dans le nouveau cadre des PPP. À la suite de ces communications, les représentants des collectivités territoriales ont émis un ensemble de préoccupations et l'équipe de l'UNAPPP dirigée par M. Lamine LO, Directeur des Financements et des PPP, a apporté des éléments de réponse et d'orientation par rapport aux différents thématiques.

Les réponses de l'unité ont porté d'une manière générale sur le champ d'application de la loi PPP, les conditions de recours à l'PPP, les offres d'initiative privée, les questions de mobilisation de financement, le rôle de la société de projet, la procédure de passation, la question de la sous-traitance et sur l'importance de l'avis de l'organe expert dans la réalisation de projet PPP.

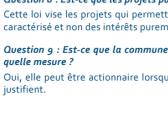
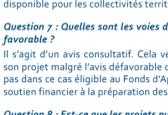
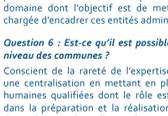
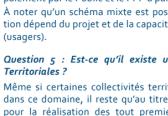
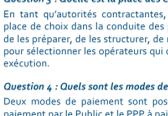
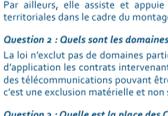
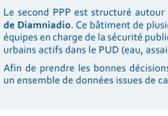
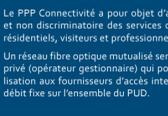
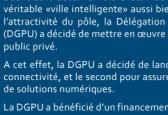
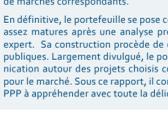
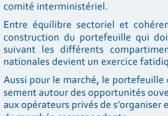
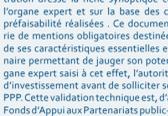
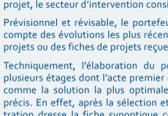
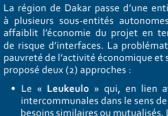
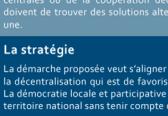
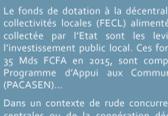
Pour clôturer cet atelier, l'Adjoint au Gouverneur de la région a rappelé le caractère important du défilé « l'Etat fait face en termes d'infrastructures à réaliser et du rôle que les collectivités territoriales doivent y jouer » et a invité ainsi les collectivités territoriales de la région à l'appropriation et à la maîtrise de ce nouveau cadre des PPP en vue de réaliser des projets PPP de qualité.

Texte écrit par : Aliou Badara SENE
Chargé de projets

Les élus locaux du Pôle Sud (Ziguinchor, Kolda et Sédhiou) ont été massivement présents à l'atelier de vulgarisation de la loi PPP de 2021, tenu le lundi 07 novembre 2022 à l'hôtel Hibiscus du Cap Skirring.

Environ 20 participants ont ainsi pu être informés des fondements des PPP et du nouveau cadre institutionnel et juridique des PPP. Les élus locaux ont aussi pris connaissance de l'initiative « PPP dans les collectivités territoriales ».

Cette initiative, pilotée par une task force PPP territoriaux, mise en place au sein de l'UNAPPP vise à faciliter l'accès des élus locaux dans le processus de planification de projets PPP structurants, permettant d'atteindre le développement par la base.



La zone Centre composée des régions de Kaolack, Kaffrine et Fatick a abrité le nouveau cadre des Partenariats public-privé « TABAX SUÑU PPP, NGUIR TABAX SUÑU REEW ».

Les représentants des Collectivités locales de la zone ont fortement apprécié les collectivités territoriales pour une croissance économique inclusive et une meilleure équité territoriale.

Cette rencontre a également été marquée par le discours de l'Adjoint au Gouverneur de la région qui a incité les collectivités territoriales à développer des synergies favorables à la mise en œuvre d'accords programmes.

Texte écrit par : Chengda de projets

La première étape de la campagne de vulgarisation et de sensibilisation sur l'initiative et l'importance que l'Etat porte au développement des PPP dans les collectivités territoriales.

Texte écrit par : Marie Guignane TINE
Chargée de projets

Le mercredi 26 octobre 2022 s'est tenu, à l'hôtel Terrou-b, un atelier de vulgarisation et de sensibilisation sur le nouveau cadre des Partenariats public-privé à travers la Campagne « Tabax suñu PPP, nguir tabax suñu reew », organisé par l'UNAPPP au profit des Collectivités territoriales de ladite région.

Lors de cet atelier, l'unité a exposé à l'assistance différentes présentations s'inscrivant dans le nouveau cadre des PPP. À la suite de ces communications, les représentants des collectivités territoriales ont émis un ensemble de préoccupations et l'équipe de l'UNAPPP dirigée par M. Lamine LO, Directeur des Financements et des PPP, a apporté des éléments de réponse et d'orientation par rapport aux différents thématiques.

Les réponses de l'unité ont porté d'une manière générale sur le champ d'application de la loi PPP, les conditions de recours à l'PPP, les offres d'initiative privée, les questions de mobilisation de financement, le rôle de la société de projet, la procédure de passation, la question de la sous-traitance et sur l'importance de l'avis de l'organe expert dans la réalisation de projet PPP.

Pour clôturer cet atelier, l'Adjoint au Gouverneur de la région a rappelé le caractère important du défilé « l'Etat fait face en termes d'infrastructures à réaliser et du rôle que les collectivités territoriales doivent y jouer » et a invité ainsi les collectivités territoriales de la région à l'appropriation et à la maîtrise de ce nouveau cadre des PPP en vue de réaliser des projets PPP de qualité.

Texte écrit par : Aliou Badara SENE
Chargé de projets

Les élus locaux du Pôle Sud (Ziguinchor, Kolda et Sédhiou) ont été massivement présents à l'atelier de vulgarisation de la loi PPP de 2021, tenu le lundi 07 novembre 2022 à l'hôtel Hibiscus du Cap Skirring.

Environ 20 participants ont ainsi pu être informés des fondements des PPP et du nouveau cadre institutionnel et juridique des PPP. Les élus locaux ont aussi pris connaissance de l'initiative « PPP dans les collectivités territoriales ».

Cette initiative, pilotée par une task force PPP territoriaux, mise en place au sein de l'UNAPPP vise à faciliter l'accès des élus locaux dans le processus de planification de projets PPP structurants, permettant d'atteindre le développement par la base.

Les participants ont magnifié cet événement qui, selon eux, vient à point nommé. Ils ont, toutefois, souligné le manque de moyens financiers et de ressources humaines qualifiées au sein des collectivités territoriales. Ils ont ainsi appelé à l'UNAPPP pour qu'une assistance technique de proximité leur soit accordée afin de leur permettre de mettre en œuvre des projets PPP de qualité.

Texte écrit par : Marie Guignane TINE
Chargée de projets